

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAQUËT Marie, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HILY Françoise à COSQUÉRIC Marie-Françoise, BOUCHET Claude à PAPE Yvon

STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2023-2- FINANCES - Subvention 2023 au CCAS

Rapporteur : Mme Dominique HAMON

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal présidé par le Maire et compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. La Commune lui accorde chaque année une subvention pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Il convient de décider du montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du CCAS de La Forêt-Fouesnant pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2023 du CCAS de La Forêt Fouesnant,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 février 2023,

Considérant le rôle joué par le CCAS dans la mise en œuvre des solidarités, l'organisation de l'aide sociale, la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des personnes âgées au profit des Forestois ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ACCORDE** une subvention 2023 de 19 000 € au CCAS et décide de l'inscrire au budget principal.

Le Maire,
Daniel GOYAT

